

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur André KLEIN-MOSSER

Etaient présents : Monsieur André KLEIN-MOSSER, président de séance  
Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

**N° CP/2013/684 - Soutien à l'emploi et à diverses initiatives - 2133  
Soutien à différentes actions dans le domaine de l'animation  
économique**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes :

- à la Fédération régionale des métiers d'art d'Alsace (FREMAA), dans le cadre de son programme partenarial, une subvention de 9 600 € pour l'organisation du 8 au 11 novembre 2013 à Strasbourg, du deuxième salon européen des métiers d'art "Résonance[s]"
- à la Chambre de métiers d'Alsace, une subvention de 5 000 € pour l'organisation le 18 novembre 2013 à Strasbourg du troisième salon de la création-reprise d'entreprises "Créer sa boîte en Alsace"
- à la Corporation obligatoire des patrons tapissiers-décorateurs et selliers du Bas-Rhin, une subvention de 2 000 € pour l'organisation du 18 au 21 octobre 2013 à Strasbourg de la manifestation "Les étoffes du pavillon".

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires sur présentation de l'état intermédiaire ou définitif des dépenses effectuées, certifié conforme.

La commission permanente décide par ailleurs de retirer de l'ordre du jour l'examen de la demande de subvention formulée par la Corporation obligatoire des pâtisseries, chocolatiers, glaciers et confiseurs du Bas-Rhin en vue de l'organisation les 16 et 17 novembre 2013 à Haguenau et Strasbourg de la manifestation "La magie du chocolat", l'organisateur ayant informé le Département de l'annulation de cette manifestation.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-80364-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 23/10/13